

leurs de plus de 65 ans et ceux de moins de 65 ans en ce qui a trait à l'absentéisme, à la ponctualité, aux accidents de travail et à l'efficacité générale. Selon ce relevé, les travailleurs plus âgés avaient à peu près la même efficacité et dans certains cas une efficacité sensiblement supérieure à celle des travailleurs plus jeunes.

● (1730)

L'Université de l'Illinois a constaté la même chose dans son étude qui indique que les travailleurs ne deviennent pas improductifs en vieillissant. Ce rapport disait aussi qu'un travailleur peut continuer à travailler de façon satisfaisante même après 70 ans. Le directeur d'un programme de créativité aux États-Unis a constaté que 80 p. 100 des idées nouvelles les plus pratiques et les plus utiles venaient d'ouvriers âgés de plus de 60 ans. Selon lui, les plus jeunes avaient tendance à réinventer la roue.

Il ne fait aucun doute que ces études devraient nous pousser à réfléchir et à réexaminer les pratiques discriminatoires qui existent maintenant à l'égard de la retraite obligatoire. Nous devons commencer à juger les travailleurs d'après leur compétence et non seulement d'après leur âge.

Si nous maintenons la retraite obligatoire à 65 ans, il y aura de plus en plus de personnes qui seront considérées et qui se considéreront elles-mêmes comme des citoyens de deuxième ordre et comme des vieillards improductifs. Il me semble que c'est par tradition et non pas pour de bonnes raisons que nous avons fixé à 65 ans l'âge de la retraite.

Je voudrais retracer les origines de la retraite obligatoire à 65 ans. A l'époque moderne, la retraite obligatoire et le chiffre magique de 65 remontent tous deux au célèbre chancelier d'Allemagne Otto Von Bismarck. Dans l'espoir d'enrayer le socialisme dans son pays, le chancelier avait mis sur pied un système de pension de sécurité sociale en 1889 et avait à ce moment-là proclamé que l'âge approprié pour la retraite était de 65 ans.

Le modèle de Bismarck a depuis inspiré la plupart des pays de l'Occident. Avec le temps il est devenu tellement ancré dans notre société que l'âge de 65 ans sert désormais de ligne de démarcation entre l'âge mûr et la vieillesse. Ironiquement, Bismarck lui-même était âgé de 74 ans quand il a proposé son régime de pension et il était au sommet de sa carrière spectaculaire en tant que chancelier de fer. Que Bismarck ait choisi 65 ans, c'était très compréhensible à son époque, et il exagérerait peut-être même un peu, car étaient rares alors ceux qui l'atteignaient. La durée de vie à l'époque était de 37 ans. Aujourd'hui, la moyenne de vie est de 74 ans, et nous sommes plus nombreux à atteindre 65 ans en jouissant d'une meilleure santé physique et mentale, qu'à l'époque de Bismarck. Par conséquent, nous avons tout lieu de nous demander s'il est encore raisonnable de nos jours de mettre automatiquement à la retraite quiconque atteint l'âge de 65 ans. Est-ce équitable?

Je prie ceux qui auraient toujours des doutes de se rappeler que plusieurs de nos collègues à la Chambre ont dépassé l'âge traditionnel de la retraite. Je leur suis personnellement reconnaissant de l'expérience dont ils font la preuve dans nos délibérations de chaque jour. Cependant, nous avons la chance de n'être pas obligés de prendre notre retraite simplement parce que nous avons atteint une limite d'âge arbitraire. Il serait donc normal que ce privilège soit accordé à tous les Canadiens. La capacité et non l'âge devrait être le facteur

### *L'âge de la retraite*

déterminant pour décider si une personne doit continuer d'occuper son emploi. Je sais qu'ils sont nombreux ceux qui souhaitent prendre leur retraite à 65 ans ou même avant, mais l'important c'est qu'ils soient libres de choisir.

Repassons maintenant quelques-uns des prétendus avantages qu'offre actuellement la retraite obligatoire. L'un des arguments en faveur de la retraite obligatoire à 65 ans c'est qu'elle permet de libérer des emplois en faveur des jeunes chômeurs. Cependant, dans des études effectuées aux États-Unis, on a constaté que le nombre de places ainsi libérées est insignifiant comparé aux avantages d'ordre matériel, psychologique et social qu'on retire en permettant au travailleur âgé de conserver son travail à la condition qu'il le veuille et en ait la capacité. D'aucuns peuvent également prétendre que la société doit bien à ces personnes âgées qui ont travaillé une trentaine d'années de leur permettre de couler une retraite heureuse. C'est peut-être le cas, monsieur le Président, mais nous avons une responsabilité également envers ceux qui veulent rester au travail, qui sont encore en mesure de le faire, qui ont besoin de travailler et qui désirent le faire.

Dans notre société, la qualité de vie du citoyen moyen dépend entièrement de son travail. Selon l'American Medical Association, il existe de nombreuses preuves médicales prouvant que toute interruption subite du travail productif, avec la perte de revenus qui en découle, à la suite de la retraite obligatoire à l'âge de 65 ans, entraîne souvent des difficultés physiques et psychologiques et une mort prématurée. Elle a ajouté que, pour la plupart des médecins, il y a un bien direct évident entre la bonne santé et le travail. Les personnes inactives qui ne s'intéressent à rien risquent, plus que les autres, de souffrir de maladies chroniques. Ces affirmations troublantes devraient nous amener à repenser toute la question de la retraite obligatoire.

Bien entendu il y a des arguments connus en faveur du maintien de la retraite obligatoire dans l'industrie et le gouvernement. L'un, soutenu par les grandes compagnies, c'est que les régimes de pension de retraite seraient gravement perturbés si l'on éliminait la retraite à 65 ans. C'est probablement, semble-t-il, que les calculs actuariels sont plus importants que le bien-être de la personne. Je regrette totalement ce point de vue. Ces arguments négligent également le fait que, lorsque le départ en retraite est facultatif et que les régimes de pension sont suffisants, de nombreux travailleurs choisissent quand même de prendre leur retraite à 65 ans. Mais, postuler à partir de là que tout le monde devrait quitter le travail productif à un âge donné constitue un illogisme; c'est du gaspillage et c'est immoral. Si, comme certains le prétendent, nous acceptons le principe d'une économie nationale en régression, alors l'économie elle-même doit faire preuve d'économie, particulièrement de talents et d'expérience.

Voilà quelques-unes des remarques que je désirais faire, monsieur le Président. J'aimerais avoir l'opinion d'autres députés et j'espère que mon projet de loi sera mis aux voix.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots cet après-midi au sujet du projet de loi C-425 qui concerne la retraite obligatoire à 65 ans. Je m'intéresse particulièrement à cette question depuis environ deux ans. Depuis que la Charte des droits a été adoptée, le 17 avril de l'an dernier, un certain nombre de fonctionnaires fédéraux ont exprimé leur inquiétude et mani-